



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.483**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30376- DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : FIXATION DU LOYER POUR LA LOCATION DE BOX SITUÉS RUE DE L'ENTREPOT**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Hervé GUERRERA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/09/13

VH/96.86

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

-

**Nomenclature** : 3.3 Locations

**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : FIXATION DU LOYER POUR LA LOCATION DE BOX SITUES RUE DE L'ENTREPOT - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville a acquis, en 2003, quatre box, d'environ 15 m<sup>2</sup> chacun, à usage de garage, situés au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété sis Rue de l'Entrepôt, figurant au cadastre de la manière suivante : section AO sous le n°0096.

Ces dernières années, ils étaient affectés à la Police Municipale ; la Commission de Cession ayant décidé de les mettre en vente, ils ont donc été libérés.

Cependant, la mise en vente par appel à concurrence a été infructueuse ; il me semble donc opportun de les proposer à la location, sous forme de convention à titre précaire, temporaire et révocable.

Pour ce faire, je vous propose de fixer le loyer mensuel, charges comprises, à 110,00 € (cent dix euros), ce qui correspond au prix du marché actuel.

Les modalités proposées aux preneurs peuvent être résumées ainsi :

- **Durée** : d'un an, renouvelable par tacite reconduction annuelle, à titre précaire, temporaire et révocable ;
- **Loyer mensuel** : 110 €, charges comprises, non assujetti à TVA, payable à terme à échoir auprès de Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale ;
- **Destination du bien** : à usage de garage ;
- **Interdiction de céder, même partiellement**, le bénéfice des droits ainsi octroyés au locataire ;
- **Souscription obligatoire d'une assurance** par le locataire ;
- **Résiliation** : préavis de 8 jours pour la Ville d'Aix-en-Provence, en cas de manquement de la part du locataire face à ces obligations contractuelles ou pour motif d'intérêt général et d'un mois pour le locataire.

Par conséquent, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modalités de location sus-désignées ;
- **DECIDER** de fixer le loyer mensuel à 110,00 € ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer les conventions de mises à disposition pour ces box ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

**2013.483 - FIXATION DU LOYER POUR LA LOCATION DE BOX SITUES RUE DE L'ENTREPOT**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 52</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 52</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**